

## REGLEMENT

### **ART 1 : Organisateur**

Cette course de 10 km est organisée par la section jogging du Racing Club du Port du Havre, **départ 10H00**.

### **ART 2 : Public**

L'épreuve est ouverte à toutes et à tous, licenciés ou non, pour les catégories « cadet, junior, espoir, senior et master 1, 2, 3, 4, 5 ».

### **ART 3 : Certificat médical ou licence**

Conformément à l'article L.231-3 du code du sport, les participants non licenciés à la Fédération Française d'Athlétisme devront **obligatoirement** présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme triathlon en compétition **datant de moins de d'un an** ou sa photocopie. Cette pièce sera gardée par l'organisation. Les participants licenciés à la Fédération Française d'Athlétisme ou FSGT devront présenter leur licence ou page écran SIFFA. Toute inscription qui ne comportera pas ces documents, ne sera pas prise en considération, **aucune exception ne sera tolérée**.

### **ART 4 : Dossards avec puce intégrée**

La distribution des dossards avec puce intégrée aura lieu le samedi 18 de 14h à 18h30 et le dimanche matin à partir de 8h30 à la salle Lucien Nolent BCMO. Chaque concurrent devra également porter son dossard bien en évidence sur la poitrine. **Aucun véhicule d'accompagnement, motorisé ou non, ne sera accepté sur le parcours, hormis ceux des organisateurs.**

### **ART 5 : Engagement**

Le droit d'engagement est fixé à **10 EUROS (+ 1 euro par internet)**, il est porté à **12 EUROS** le jour de la course. Cette course est limitée à 1 000 coureurs, **les inscriptions s'arrêteront impérativement à 9H30 le dimanche et le mercredi 14 par internet.** AUCUNES INSCRIPTIONS PAR MAIL OU PAR TELEPHONE.

### **ART 6 : Parcours**

Le parcours est entièrement plat et sur deux boucles de 5km.

### **ART 7 : Médical**

Une assistance médicale sera assurée par une équipe de secouristes et un médecin. Les services médicaux peuvent décider de la mise hors course d'un concurrent pour des raisons médicales.

### **ART 8 : Assurance**

Une assurance sera souscrite par les organisateurs en conformité avec la charte des courses hors stade. Il incombe aux autres participants non licenciés de s'assurer personnellement. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident provoqué par une déficience physique ou psychique. Ils pourront arrêter un participant en mauvaise condition apparente. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou dommages sur les lieux de cette épreuve.

### **ART 9 : Responsabilité des organisateurs**

Les organisateurs ne seront pas tenus responsables dans les cas suivants :

1) falsification de la date de naissance du coureur, 2) courir avec un nom d'emprunt 3) non respect des dates de naissance dans chaque catégorie.

### **ART 10 : Droit d'image**

Par sa participation au 10 Km du R.C.P.H., chaque concurrent autorise les membres du R.C.P.H. jogging à utiliser ou faire utiliser son nom, son image et sa prestation sportive dans le cadre de cette course, sur tout support.

### **ART 11 : Récompenses**

Un cadeau aux 1 000 arrivants, **une coupe aux trois premiers et une coupe au trois premiers de chaque catégorie**, des lots tirés au sort, boissons et ravitaillement à l'arrivée.

### **ART 12 : Cas de force majeure**

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

**ART 13 : Tous les concurrents reconnaissent avoir pris connaissance du présent règlement et en acceptent les clauses.**

**DANS LE CADRE DU PLAN VIGIPIRATE RENFORCE UN CONTROLE DES SACS SERA EFFECTUE AVANT L'ENTREE DANS LA SALLE LUCIEN NOLENT , MERCI DE VOTRE COMPREHENSION.**

**Ne pas jeter sur la voie publique**